

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 55 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 28 Absent(s) excusé(s) : 41 Absent(s) : 5
---	---	--

Date de convocation : 27 juin 2023

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 3 juillet 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-07-04-CM-10 :

Projet de mise en œuvre de la nouvelle ligne METTIS C de l'Eurométropole de Metz : Engagement de la procédure de demande de Déclaration d'Utilité publique.



Rapporteur : Madame Béatrice AGAMENNONE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L 5217-1 et suivants,
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-2 et suivants,
VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 110-1 et suivants, les articles L 121-1 et suivants, les article L 131-1 et suivants, R 112-1 et suivants et R 131-1 et suivant,
VU les statuts de Metz Métropole en date du 5 juillet 2022,
VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2022,
VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2013 constatant l'établissement, à compter du 1er janvier 2014, d'un Périmètre de Transports Urbains sur l'ensemble du territoire de Metz Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
VU la délibération du 17 février 2020 approuvant la révision du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole,
VU le projet de 3ème ligne de Bus à Haut Niveau de Service METTIS C de Metz Métropole,
VU la délibération du 27 septembre 2021 approuvant la création d'une Autorisation de Programme dédiée au projet de mise en œuvre de la ligne METTIS C,
VU la délibération du 28 septembre 2021 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de mise en œuvre de la ligne METTIS C ainsi que le lancement de la concertation préalable correspondante,
VU la délibération du 27 juin 2022 tirant le bilan de la concertation préalable relative au projet de mise en œuvre de la ligne METTIS C,
VU l'approbation des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Marly,
VU les modifications et révisions des PLU des communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Marly,
VU l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Metz,
VU le règlement financier de Metz Métropole,

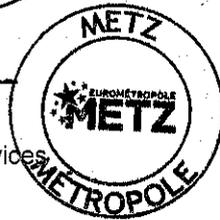
VU l'avis du directeur départemental des Finances publiques de Moselle, en date du 23 juin 2023, sur la valeur vénale estimation sommaire et globale,
CONSIDERANT la compétence de la métropole en matière d'aménagement de l'espace Métropolitain,
CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à développer les usages des transports en commun, des déplacements doux dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire,
CONSIDERANT que le projet a fait l'objet de concertations préalables,
CONSIDERANT la notice d'ouverture de procédure de déclaration d'utilité publique en annexe à la présente délibération,
CONSIDERANT que la déclaration d'utilité publique du projet vise à réaliser des aménagements répondant à ces usages et objectifs,
CONSIDERANT que, parallèlement, il est nécessaire de poursuivre toutes démarches et négociations en vue d'obtenir par voie amiable la maîtrise foncière des terrains impactés par le programme de réalisation du projet de voie de METTIS C,
CONSIDERANT la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme des Communes,

APPROUVE le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de mise en œuvre de la nouvelle ligne METTIS C de Metz Métropole,
AUTORISE le Président à solliciter la déclaration d'utilité publique du projet de ligne METTIS C auprès du Préfet de la Moselle,
AUTORISE le Président à solliciter l'ouverture d'une enquête publique au préfet de la Moselle,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter, auprès des autorités compétentes, la mise en œuvre des enquêtes publiques correspondantes.

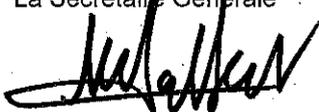
Metz, le 4 juillet 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Pôle Gestion des Assemblées métropolitaines
Secrétariat Général
Affaire suivie par Catherine DELLES
T. 03 57 88 32 59
cdelles@eurometropolemetz.eu

PREFECTURE DE LA MOSELLE
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

A l'attention de Madame SEYER

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Vous trouverez, ci-joint, une clé USB contenant l'annexe de la délibération du Conseil métropolitain du 3 juillet 2023, relative à l'engagement de la procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet de mise en œuvre de la nouvelle ligne METTIS C de Metz Métropole.	1	Pour transmission au titre du contrôle de légalité.

Fait à Metz, le - 4 JUIL. 2023

La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20230703-2023-07-DC10-DE

Numéro de l'acte : 2023-07-DC10

Date de décision : lundi 3 juillet 2023

Nature de l'acte : DE

Objet : Projet de mise en œuvre de la nouvelle ligne METTIS C de l'Eurométropole de Metz : Engagement de la procédure de demande de Déclaration d'Utilité publique

Classification : 8.7 - Transports

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 05/07/2023

Numéro AR : 057-200039865-20230703-2023-07-DC10-DE

Document principal : 99_DE-10.pdf

Historique :

05/07/23 08:46	En cours de création	
05/07/23 08:47	En préparation	Catherine DELLES
05/07/23 09:43	Reçu	Catherine DELLES
05/07/23 09:44	En cours de transmission	
05/07/23 09:44	Transmis en Préfecture	
05/07/23 09:49	Accusé de réception reçu	